

18 Émissions de titres des agents résidents

Les émissions nettes de **titres de créance** et d'actions cotées des résidents français atteignent en 2018 un total de 142 milliards d'euros, en baisse de 8 milliards d'euros par rapport à 2017. Ce recul est imputable aux actions cotées (5 Md€, après 21 Md€). Les émissions nettes de titres de créance atteignent 136 Md€, soit au plus haut depuis 2011. Les émissions nettes à long terme s'établissent à 160 Md€ (+ 51 Md€ par rapport à 2017), tandis que les titres à court terme font l'objet de remboursements nets pour 24 Md€.

Les sociétés non financières accroissent leurs émissions nettes de titres de créance : 29 Md€, après 22 Md€ en 2017. Cette hausse provient des titres émis à long terme (obligations) dont les émissions nettes augmentent de 13 Md€. Dans le même temps, leurs

émissions nettes d'actions cotées enregistrent une diminution de 14 Md€. Néanmoins, celles-ci s'élèvent à 5,0 Md€ en 2018, sur un total de 5,4 Md€ tous secteurs confondus.

Les émissions nettes de titres de créance des institutions financières s'accroissent : 59 Md€ après 36 Md€ en 2017. Cette progression concerne uniquement les titres à long terme, les émissions du compartiment de court terme étant égales aux remboursements.

Les administrations publiques réduisent leurs émissions nettes de titres de créance : 47 Md€ après 71 Md€ en 2017. Les émissions nettes à long terme passent de 77 Md€ à 71 Md€. Sur le segment de court terme, les remboursements nets des administrations publiques atteignent 24 Md€, après 6 Md€ en 2017. ■

Définitions

Titres de créance : ils désignent les bons du Trésor (BTF et BTAN), les titres de créance négociables émis sur le marché français (billets de trésorerie, certificats de dépôt, bons à moyen terme négociables), le *commercial paper* émis à l'étranger et les *Euro medium term notes* (EMTN) ainsi que les obligations, dont les obligations assimilables du Trésor (OAT). Au sein des titres de créance, les titres à court terme sont les titres d'échéance initiale inférieure ou égale à un an et les titres à moyen et long terme, ceux dont l'échéance à l'émission est supérieure à un an. Pour ces derniers, les émissions des groupes bancaires acquises par ces mêmes groupes sont exclues des statistiques présentées dans cette fiche.

Émissions de titres des agents résidents 18

1. Émissions de titres

en milliards d'euros

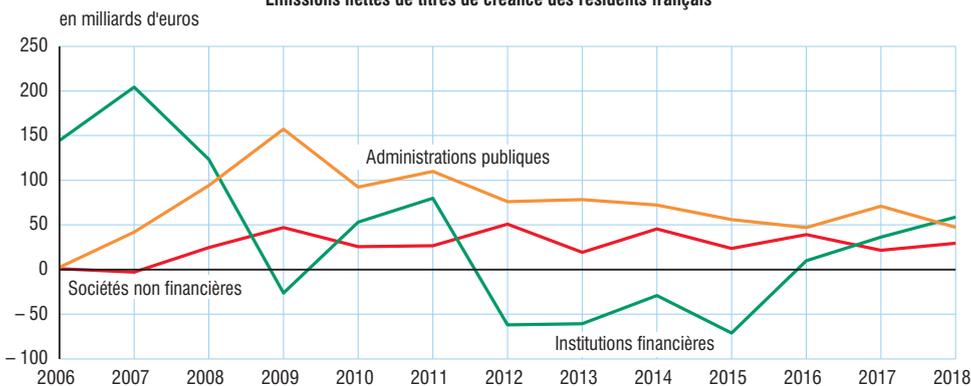
	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution 2018-2017
Émissions nettes de titres de créance et d'actions cotés par les résidents	104,6	20,1	103,3	149,9	141,5	- 8,4
Titres de créance (valeur nominale)	92,1	10,1	96,5	129,3	136,1	6,8
par les sociétés non financières	45,5	23,7	39,1	21,5	29,4	7,9
court terme	5,1	3,9	0,4	4,7	0,1	- 4,6
long terme	40,3	19,8	38,7	16,8	29,4	12,5
par les institutions financières ¹	- 29,1	- 71,1	9,9	36,2	58,6	22,4
court terme	- 11,4	- 50,5	18,8	21,7	0,0	- 21,7
long terme	- 17,7	- 20,6	- 8,9	14,5	58,6	44,1
par les administrations publiques	72,2	55,9	47,0	71,0	47,3	- 23,6
court terme	- 2,6	- 18,8	- 20,1	- 5,5	- 23,7	- 18,2
long terme	74,7	74,7	67,1	76,5	71,0	- 5,5
<i>dont obligations assimilables du Trésor</i>	128,9	126,0	129,1	107,7	79,1	- 28,6
par les sociétés d'assurance ²	3,6	1,7	0,5	0,6	0,7	0,1
Actions cotées - émissions contre apport en espèces	12,5	10,0	6,8	20,6	5,4	- 15,2
par les sociétés non financières	10,9	9,5	5,1	19,0	5,0	- 13,9
par les institutions financières	1,6	0,5	1,6	1,6	0,4	- 1,3
par les sociétés d'assurance	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

1. Institutions financières monétaires et non monétaires (hors sociétés d'assurance mais y compris les parts émises par les fonds communs de créances), hors impact des opérations internes aux groupes bancaires. 2. Les émissions de titres de dette des assurances ne portent que sur le compartiment à long terme.
Note : la date d'arrêt est le 31 décembre 2018. Champ : France.

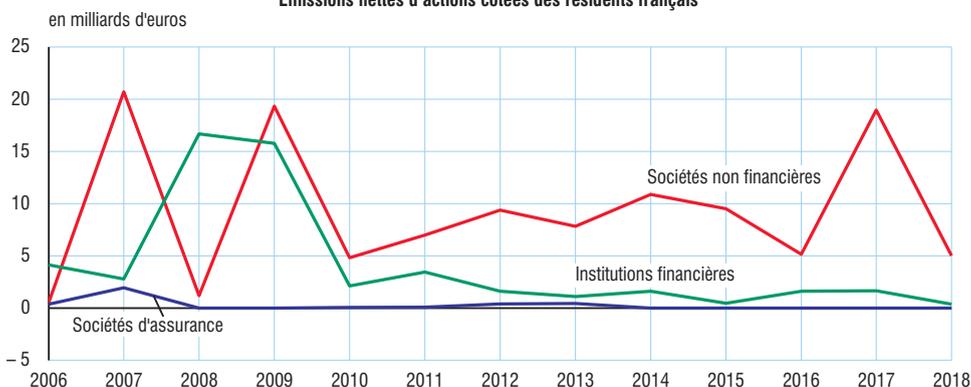
Source : Banque de France.

2. Émissions nettes de titres de créances et d'actions

Émissions nettes de titres de créance des résidents français



Émissions nettes d'actions cotées des résidents français



Note : la date d'arrêt est le 31 décembre 2018. Champ : France.

Source : Banque de France.